

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2022

## *ETAIENT PRESENTS*

### **DELEGUES TITULAIRES**

#### **GRAND ANGOULEME**

M. Gérard ANDRIEUX  
Mme Jaqueline BATIME  
M. Philippe TEXIER  
Mme Catherine BREARD

M. Jean-Charles DOBY  
M. Jean-Noël GUEDON  
M. Christophe CHOPINET

#### **CDC DU ROUILLACAIS**

M. Rodolphe PREVOST  
M. Jean-Marie GASCHET

M. Michel GOYON  
M. Fabrice BERTRAND

#### **CA DU GRAND COGNAC**

M. Dominique MERCIER  
M. Jacky PLANTIVEAU

#### **CDC CŒUR DE CHARENTE**

M. Alain MORANGE

### **DELEGUES SUPPLEANTS**

NEANT

#### **Pouvoirs :**

M. Thierry CHARBONNAUD à M. Jean-Charles DOBY  
M. Bernard LEGERON à M. Christophe CHOPINET

### *PARTICIPAIENT*

M. Mathieu TALLON, Directeur  
Mme Isabelle BUTAUD, Trésorière  
Mme Corinne GUERIN, Assistante Administrative  
Mme Sabrina ERDOGAN, Assistante Administrative  
M. Frédéric GAUTHIER (Directeur du service eau et assainissement du Grand Angoulême)  
M. Jérémy DEJOIE (Technicien GEMAPI du Grand Angoulême)

### *ETAIENT EXCUSES*

### **DELEGUES TITULAIRES**

#### **GRAND ANGOULEME**

M. Thierry CHARBONNAUD

Mme Mireille RIOU

**DELEGUES SUPPLEANTS****GRAND ANGOULEME**

M. Lionel FERRAND  
Mme Corinne MEYER  
Mme Eliane REYNAUD

**CDC CŒUR DE CHARENTE**

Mme Corinne JOUBERT

*Séance ouverte à 18H20*

*M. DOBY demande à M. GAUTHIER Frédéric et M. DEJOIE Jérémy de se présenter.  
Présentation également des élus présents, de Mme BUTEAU (trésorerie de la Couronne) et des agents.*

*M. TEXIER rappelle qu'il est important pour le SYBRA d'avoir un relationnel étroit avec les services du Grand Angoulême, qui a manqué jusque-là.*

*M. DOBY indique que les élus présents ce soir, sont toujours des élus fidèles et qui se sentent très concernés.  
Il est précisé qu'une réunion mensuelle a été mise en place en début d'année et permet aux deux structures de suivre les dossiers communs et en cours.*

☞ ☞

M. TALLON précise que pendant cette période de COVID, la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prévoit pour les réunions des collectivités territoriales qu'un quorum de 1 tiers des élus titulaires est possible jusqu'en juillet 2022. Pour notre Comité Syndical, le quorum est habituellement de 15. Jusqu'à fin juillet 2022, il est de 10.

Ce jour, le quorum est atteint (14 personnes et 2 procurations).

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 02 2022 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 16 02 2022.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- Contribution des membres – année 2022
- Budget primitif 2022
- Recrutements de deux agents en insertion
- Travaux hydromorphologiques sur la Touvre
- Revalorisation de l'indemnité journalière – agents en insertion
- Étude bassin versant de la Charraud
  
- Questions diverses

**CONTRIBUTIONS 2022**

Monsieur le Président informe les membres présents qu'au cours des réunions de préparation avec nos membres, une proposition des contributions pour 2022 avait été soumise à hauteur de 400 000 euros pour l'année 2022. Cette augmentation des contributions est liée à la structuration du SyBRA, notamment sur les axes de travaux (plans de gestion à 10 ans).

Il a été proposé, lors du débat sur les orientations budgétaires, d'inscrire en section de fonctionnement-recettes à l'article 74751 - participations autres groupements le montant de 400 000 euros.

Le détail par EPCI à FP est le suivant :

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 400 000 euros en 2022		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	83,98	250 868,75 €	336 075,89 €	<b>293 472,32 €</b>
Grand Cognac	11,05	5,86	44 202,82 €	23 378,81 €	<b>33 790,82 €</b>
Rouillacais	11,57	4,76	46 297,57 €	18 898,50 €	<b>32 598,04 €</b>
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,59	26 814,60 €	6 386,68 €	<b>16 600,64 €</b>
Cœur de Charente	7,95	3,80	31 816,27 €	15 260,12 €	<b>23 538,19 €</b>

Le montant calculé par EPCI à FP comprend la population et la surface de chaque commune présente sur le territoire du SyBRA et de l'EPCI. Ce résultat est pondéré en additionnant les deux cases (surface et population) en y divisant le résultat. L'indice INSEE en vigueur est également mis à jour chaque année.

M. TALLON précise que l'augmentation est due à la mise en place des plans de gestion, les déclarations d'intérêts générales seront déposées à la préfecture à la fin du mois.

Avis positif du Bureau Syndical du 02-03-2022.

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter et de voter la répartition des contributions 2022 des EPCI à FP comme indiquées dans le tableau ci-dessus.**

**BUDGET PRIMITIF 2022 :**

M. TALLON rappelle les axes de travail de 2022 :

- **Engagement des plans de gestion à 10 ans sur 8 bassins versants (2022-2031)**

M. TALLON indique qu'il y a douze bassins versants principaux, il restera à faire l'Argence, la Vélude, les petits affluents qui bordent le fleuve, dont le Javart qui longent Montignac.

- **Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation**

M. TALLON explique que le calendrier présente plusieurs mises en œuvre sur tous les axes risques inondations, le SYBRA y travaille au quotidien et l'objectif est d'avancer en phase avec les priorités qui ont été décidées par les élus. M. TALLON précise que sur ces axes risques inondations, le SYBRA travaillera avec les EPCI.

- **Mettre en place les lignes directrices de gestion**

M. TALLON explique que cela concerne toute la partie ressources humaines. Il explique que l'État ne facilite pas la tâche aux petites collectivités, avec la mise en place de nouveautés régulières, et surtout adaptées aux grandes collectivités. Néanmoins l'obligation des mises en œuvre est obligatoire, y compris pour notre collectivité. Cela se fera donc de manière progressive et en fonction des plans de charges de chacun.

- **Solder les travaux de continuité sur la Nouère (4 sites)**

M. TALLON informe que les travaux ont été achevés l'année dernière année, maintenant il reste à aller chercher les financements avant la fin de l'année. Il indique que nous sommes couverts à 100% pour ces dépenses via les compensations LGV, COSEA. Ces demandes ont déjà été effectuées auprès des partenaires.

- **Étude du bassin versant de l'Argence**

M. TALLON informe que l'étude est commencée, que les premiers relevés ont été effectués par Quentin GOEDERT sur le territoire, la semaine dernière et cette semaine.

### Présentation du budget primitif 2022

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le détail des recettes et dépenses inscrites au Budget Primitif du SyBRA pour l'exercice 2022. Conformément au débat réalisé lors du dernier Comité Syndical sur les orientations budgétaires, il vous est proposé de voter le Budget Primitif du SyBRA pour l'année 2022 comme suit.

<b>BP 2022</b>	<b>Fonctionnement recettes</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Fonctionnement dépenses</b>
Recettes de l'exercice	724 434,00 €	Dépenses de l'exercice	1 105 335,07 €
Excédent 2021 à reporter	580 901,07 €	Virement investissement vers	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 305 335,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 305 335,07 €</b>

<b>BP 2022</b>	<b>Investissement recettes</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Investissement dépenses</b>
Recettes de l'exercice	447 558,52 €	Dépenses de l'exercice	443 016,68 €
Excédent 2021 à reporter	125 854,36 €		
Restes à réaliser	208 000,00 €	Restes à réaliser	338 396,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>781 412,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>781 412,88 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

013 atténuations des charges : 0 €

70 produits de gestion courante : 5000 €

74 dotations, subventions et participations :

74718 autres participations : 35 000 € ASP pour le chantier d'insertion

7472 subvention REGION : 5000 € aide sur les postes techniciens

7473 subventions Département : 8 840 € pour le chantier insertion

Aide pour le chantier d'insertion qui se compose :

- d'une part fixe versée d'office

- d'une part modulable qui est versée suivant les sorties positives (emploi, formation qualifiante, départ à la retraite)

74751 subventions des EPCI : 400 000 €

7478 subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 253 000 €

Aides sur les postes de techniciens, secrétariat, marchés de travaux d'entretien et hydromorphologie

7588 autres produits de gestion courante : 7 500 € (participation des agents tickets restaurant)

77 autres produits exceptionnels : 0 €

042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 094 €

777 quote parts des subventions d'investissement transféré : 10 094 € amortissement des subventions

TOTAL RECETTES 2022 : 724 434.00 €

002 excédent de fonctionnement 2021 reporté : 580 901.07 €

### **TOTAL GENERAL RECETTES 2022 : 1 305 335.07 €**

Mme BREARD demande si le SYBRA prend du personnel des écoles, genre BTS en alternance.

M. TALLON répond que "non" pour le personnel des écoles car ce n'est pas de notre compétence. Pour les BTS «oui» mais pas en alternance. Il indique que nous sommes une petite structure, et que l'on privilégie les Bac Pro, les BTS et ingénieurs sur des thématiques bien précises. On prend généralement un stagiaire ou deux par an, pas plus, pour qu'il soit suivi et accompagné. Nous avons de nombreuses demandes chaque année.

M. DOBY précise que c'est aussi en fonction du travail qu'il y a, car il faut assurer le suivi et l'accompagnement de ces stagiaires.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 :**

011 charges à caractère général : 424 800 €

60628 autres fournitures non stockées : 10 000 € (paille, plantations et semences sur secteurs prioritaires Risques Inondations)

60633 fournitures de voirie : 15 000 € (sable, ciment, gravier pour travaux d'hydromorphologie par les équipes du SYBRA)

611 contrats de prestations de service : 20 000 € (CIDIL, télésurveillance, pêche de sauvetage sur La Nouère, vol de drônes)

6132 locations immobilières : 25 000 €

61521 entretien de terrains : 150 000 € (travaux tempête, ripisylve avec l'intervention de l'entreprise RIVOLET)

615231 entretien de voirie : 10 000 €

6156 maintenance : 13 000 € (copies photocopieur, extincteurs, logiciels, site internet, entretien chaudière, stations limnimétriques)

617 Études et recherches : 10 000 €

6226 honoraires : 25 000 € (enquêtes publiques suite à l'étude DIG PPG 5 bassins versants et suivi juridique, rédaction du document unique, intervention des avocats sur la partie Risques Inondations et GEMAPI)

6236 catalogues et imprimés : 4 500 € (repro. Doc, livret de présentation)

6283 frais de nettoyage des locaux : 5 200 € (nouveau prestataire ménage et vitres : SOLINET)

6355 taxes et impôts sur les véhicules : 1 800 €

M. TEXIER demande à M. TALLON d'expliquer la différence du montant en 2021 et 2022 pour le compte 6132 location immobilière.

M. TALLON explique qu'il y a eu un effet rétroactif avec Grand Angoulême, sur la location du local Le Paradis, les loyers n'avaient pas été réclamés par le Grand Angoulême depuis l'installation du SYBRA (malgré nos relances annuelles).

M. TEXIER rajoute que cette situation n'a pas été réglée malgré nos relances.

M. TALLON souligne que maintenant c'est le cas.

M. PLANTIVEAU demande si la ligne qui correspond au carburant (60622) va suffire pour cette année ?

M. TALLON répond que c'est voté au chapitre (011), mais que malgré tout cela reste l'inconnu.

M. TALLON détaille le compte 6226 en expliquant la mise en place du document unique qui concerne, le risque, la sécurité et l'hygiène au travail. C'est un document obligatoire dont le SYBRA ne dispose pas aujourd'hui. Ce document sera travaillé et rédigé en partie avec le Centre de Gestion, sous convention.

M. PLANTIVEAU demande si on a des renseignements sur la ligne 6355 taxes et impôts sur les véhicules, il demande si le SYBRA a avancé sur ce sujet-là.

M. TALLON répond qu'il est prévu le changement d'un véhicule et la dépense a été inscrite en investissement, le sujet sera évoqué au prochain bureau sur les choix à faire et l'orientation à prendre.

M. DOBY explique que le sujet est en cours de concertation avec les agents.

012 charges de personnel : 523 300 €

64111 rémunération principale : 280 000 € (titularisation encadrant technique)

64131 personnel non titulaire : 8 000 € (recrutement d'un technicien zones humides ?)

65 autres charges de gestion courante : 84 100,00 €

6531 indemnités des élus : 30 000,00 €

65548 autres contributions : 25 000 € (cotisations ATD 16, Charente Eaux et EPTB)

65738 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics : 27 000 € (participation RECEMA)

65888 charges diverses de gestion courante : 100 € (prélèvement à la source)

022 dépenses imprévues : 26 414,09 € (maximum 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)

67 charges exceptionnelles : 1 000 €

673 Titre annulé sur exercice antérieur : 1 000 €

042 Dotation aux amortissements et provisions

6811 Amortissements : 45 720,98 € (amortissements 2022)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 1 105 335,07 €

023 Virement vers l'investissement : 200 000,00 €

**TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 1 305 335.07 €**

M. TALLON explique sur les charges du personnel, qu'il est peut-être envisagé de recruter un technicien pour la partie zone humide pour les inventaires dans le cadre des différents PLUI de nos EPCI membres. La rencontre avec Charente Eaux ne nous a pas amené assez d'éléments pour être certain qu'il puisse nous aider sur cette thématique.

M. TEXIER indique qu'ils attendent eux même de savoir l'évolution et les demandes qui vont être faites dans le cadre du PLUI et des autres syndicats.

M. TALLON précise qu'il faut avancer sur cette thématique et qu'il y a un agenda à suivre.

M. MERCIER indique que ce sera courant 2023 pour Grand Cognac.

M. TALLON confirme que pour Grand Cognac et le Rouillacais cela est prévu courant 2023.

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 :**

021 Virement de fonctionnement vers l'investissement : 200 000,00 €

10 dotations : 7 137,54 €

10222 FCTVA : 2 595,70 €

1068 affectation au besoin de la section d'investissement : 4 541,84 €

13 subventions : 194 700 €

1311 subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 92 700 €

1312 subventions REGION : 5 000 €

1321 subventions ETAT : 91 000 € (DREAL + COSEA – travaux de continuité écologique La Nouère)

1323 subventions DEPARTEMENT : 6 000 €

28 Amortissements : 45 720,98 € (Amortissements 2022 – provient de la dépense de fonctionnement 042 - 6811)

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 : 447 558,52 €

001 Excédent d'investissement reporté 2021 : 125 854,36 €

**TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 : 781 412,88 €**

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 :**

Programme 34 Étude sur 4 ouvrages hydrauliques sur la Touvre : terminé

Programme 13 Étude DIG PPG 5 bassins versants : RAR 13 000 € - 2022 : 12 000 € - étude presque terminée

Programme 15 Travaux Nouère : RAR 276 821,40 € - 2022 : 43 000 € travaux importants presque terminés – reprises à prévoir en 2022

Programme 16 Étude DIG PPG Boème Anguienne : RAR 12 000 € - 2022 : 0 € - étude presque terminée

Programme 17 Étude ruissellements TROTTE RENARD : terminé

Programme 19 Frais d'étude (DIG et PPG Charraud) : RAR 1 000 € - 2022 : 50 000 € (consultation en cours)

Programme 22 Travaux hydromorphologiques et restaurant milieux aquatiques : 71 000 €

Programme 23 Travaux hydromorphologiques sur la Touvre Aval : 124 000 € (à lancer)

Programme 24 Frais étude risque inondation : 26 000 € (à lancer)

HORS PROGRAMME : RAR 35 574,80 € - 2022 : 106 922,68 €

2051 logiciels : 6 000 € (passage à la M57)

2121 plantations : 1 000 €

2128 autre agencement de terrains : 2 000 € (blocs de calcaire)

21568 matériel et outillage incendie : 2 000 €

2182 matériel de transport : RAR 8 000 € 2022 : 61 000 € (dont changement de véhicules)

2183 matériel informatique : 5 422,68 €

2184 mobilier : 3 000 €

2188 matériels divers : RAR 27 574,80 € 2022 : 26 500 € (achats de tronçonneuse – débroussailleuses – stations limnimétriques) et communication (panneaux informatifs, panneaux mobiles ...)

040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 094 € (amortissements subventions 2022)

041 Opérations patrimoniales : 0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 : 443 016,68 €

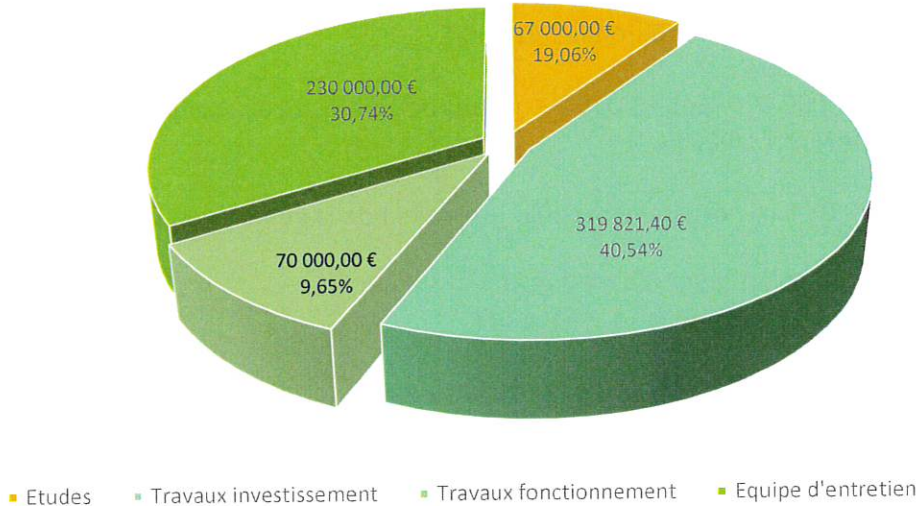
RESTES A REALISER : 338 396,20 €

**TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 : 781 412.88 €**

**POINT ETUDES ET TRAVAUX 2022 :**

ETUDES : 11 %  
TRAVAUX : 89 %

Etudes et travaux - 2022



Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter et de voter le budget primitif 2022 du SyBRA.

**RECRUTEMENT D'AGENTS CDD INSERTION :**

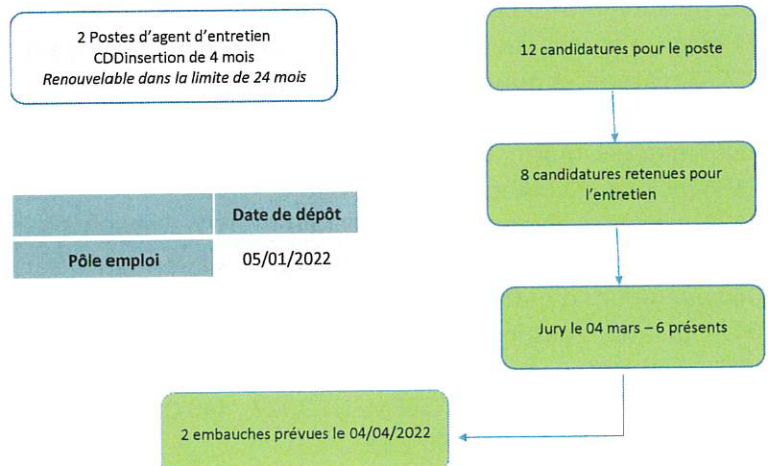
Monsieur le Président propose au Comité Syndical de recruter deux agents en contrat d'insertion (CDDi) à 28 h/semaine afin de renforcer l'équipe d'entretien et suite au départ de 3 agents fin janvier et début février 2022.

Le CIDIL se charge de publier l'offre d'emploi et de la sélection des candidats.

Un jury de recrutement est prévu par la sélection des candidats.

Ce contrat en CDDi sera de 4 mois renouvelable pour une durée maximale de 24 mois.

Les agents prendraient leurs postes le 4/04/2022.





**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer deux postes d'agent d'entretien en insertion à hauteur de 28 heures semaines.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES SUR LA TOUVRE :**

La Touvre est un cours d'eau prioritaire pour l'axe Fleuve Charente, tant en termes de qualité d'eau que de quantité. Rendre son caractère naturel et fonctionnel à la Touvre sur sa partie aval est un enjeu fort pour le territoire.

Afin de répondre aux politiques européennes (Directive Cadre sur l'Eau), nationales (loi sur l'eau et les milieux aquatiques, loi biodiversité) et territoriales (SDGAE Adour Garonne, SAGE Charente), le SyBRA, dans sa délibération du 24 février 2021, avait affirmé sa volonté de mettre en œuvre une action phare sur la partie aval de la Touvre, secteur majeur et identifié comme prioritaire sur l'axe charente.

Cette action doit permettre de répondre à différents enjeux d'intérêt général :

- Restaurer l'hydromorphologie de la Touvre sur les sites identifiés ;
- Répondre aux enjeux de biodiversité et d'amélioration des habitats aquatiques ;
- Améliorer la capacité auto-épuratrice du cours d'eau dans le secteur concerné ;
- Améliorer l'état physique des ouvrages hydrauliques présents (ouvrages dégradés, ruinés, présences de brèches) ;
- Aménager le site afin de préserver les usages alentours ;

Cette action est finançable à hauteur de 80% du montant HT (travaux et maîtrise d'œuvre).

Pour rappel, l'action envisagée coûterait 1 276 436 euros HT.

Cette délibération nous permettra d'engager le programme prévu au BP 2022 (opération n°23) et de déposer les deux déclarations d'intérêt général, démarche obligatoire et préalable à tout début de travaux.

Les dossiers seront instruits par la Préfecture de la Charente et la procédure fera l'objet d'enquête publique.



Retour de la Région Nouvelle Aquitaine (en cours)  
et AEAG (acté)  
80% du HT pour Foulpougne  
80% du HT pour Moulins du Gond  
Aides escomptées – 1 020 800 euros



Travaux estimés : 1 276 000 euros HT soit 1 531 200 TTC  
Reste à charge du Syndicat - environ 510 400 euros



Dépôt des deux DIG auprès de la Préfecture de la Charente



M. TEXIER demande si ces travaux d'hydromorphologie nécessitent une étude au préalable ?

M. TALLON répond que « non », ce qui est prévu en termes de travaux, c'est de la restauration des fonctionnalités du cours d'eau avec des granulats, sans toucher la ligne d'eau amont du cours d'eau.

M. GASCHET souligne que c'est quand même une grosse dépense pour le SYBRA et demande si la Région ne subventionnait pas, est-ce que ces travaux auraient été engagés ?

M. TALLON répond "sans doute pas", et cela dépend de la ligne politique défendue par le Syndicat.

M. DOBY explique que la continuité écologique est mise de côté et qu'en cas de prise en charge financière assez élevée, le SYBRA lancerait les travaux, ce qui est le cas. Ce n'est pas 100 %. S'il n'y avait pas eu d'aide, nous n'aurions pas entrepris les démarches vers les travaux d'hydromorphologie.

M. TALLON souligne que pour le SYBRA, ce n'est pas obligatoire de mettre en continuité ces ouvrages-là, c'est du ressort des propriétaires. Il était déjà question de cette demande lors de la fusion en 2016-2017 des syndicats, le SYBRA n'envisageait pas d'effectuer les travaux. C'est surtout l'opportunité de l'appel à projets et du financement assez conséquent qui ont fait que le SYBRA a voulu se lancer sur cette thématique.

M. DOBY précise que nous avons eu l'opportunité avec les travaux de continuité sur la Nouère et donc ce sera aussi le cas avec ceux sur la Touvre. Ce qui est très intéressant à suivre.

M. TALLON souligne que tant que la DIG ne sera pas validée par la Préfecture, nous sommes encore loin des travaux.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- D'approuver et de voter le lancement du projet hydromorphologiques sur la Touvre aval, de faire les demandes de financement et de conventionner avec Charente Eaux pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le marché à passer.
- De donner pouvoir au Président pour déposer les deux déclarations d'intérêt général auprès des services de la Préfecture de la Charente.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

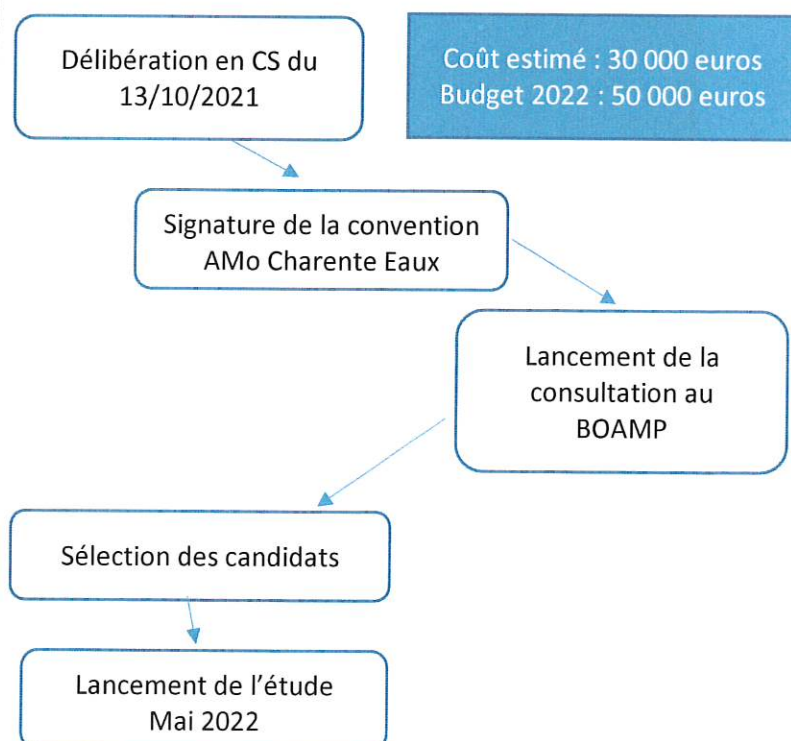
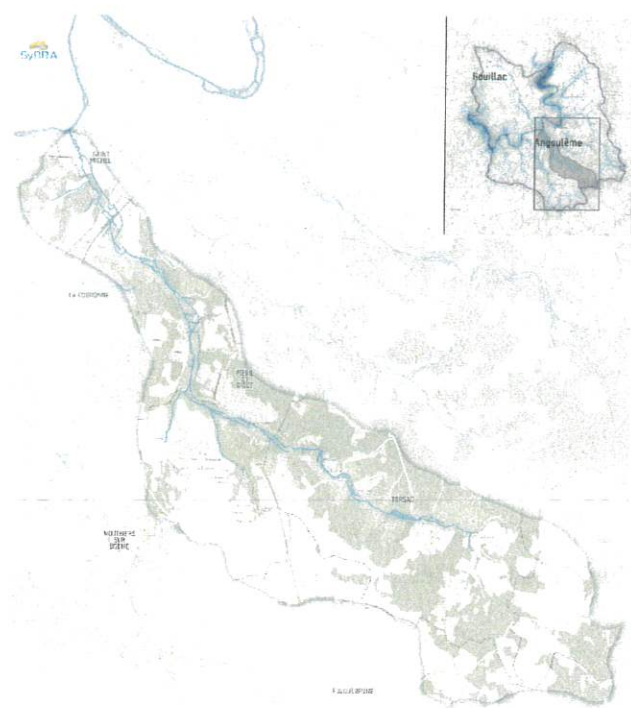
**ETUDE BASSIN VERSANT DE LA CHARRAUD :**

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que lors du vote du Budget primitif 2022, il a été évoqué la mise en œuvre d'une étude globale sur le bassin versant de la Charraud. Cette étude nous permettra de mettre à jour les données en notre possession sur ces territoires et surtout bénéficier d'une déclaration d'intérêt général, sécurisant nos actions d'un point de vue réglementaire et juridique.

Afin de pouvoir lancer cette étude globale (50 000 euros TTC prévu au BP 2022 – programme n°19), il vous est demandé de nous permettre de lancer la démarche.

Afin de sélectionner les entreprises et réaliser les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires, je vous demande de bien vouloir donner pouvoir au bureau la possibilité de négocier avec les entreprises ayant candidaté et de lancer les demandes de financements.

Pour se faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera signée avec Charente Eaux pour la passation du marché.



M. TEXIER informe que l'enjeu était sur plusieurs possibilités : soit les offres ne correspondent pas, donc on relance l'appel d'offres et on repart sur un délai assez long, soit à partir des offres hésitantes et des écarts, plutôt travailler avec les bureaux d'études en négociant. On ne peut pas privilégier tel ou tel bureau d'études.

M. TALLON indique que certains bureaux d'études peuvent proposer des options sur certains secteurs. Il faudra entamer des négociations sur la base des offres reçues.

### **Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :**

- **D'approuver et de voter le lancement de l'étude globale, de lancer la consultation des entreprises, de donner pouvoir au bureau syndical pour négocier si besoin, de faire les demandes de financement et de conventionner avec Charente Eaux pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le marché à passer.**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires**

### **REVALORISATION DE L'INDEMNITE JOURNALIERE – AGENTS EN INSERTION :**

Monsieur le Président informe les membres présents que les agents en insertion bénéficiaient d'une indemnité journalière couvrant leur frais de repas et de déplacement. Cette dernière était de 4,65 euros par jour travaillé (délibération du 14/02-03-2017).

Il est proposé de passer cette indemnité à hauteur du barème fiscal de référence 2021 : 4,95 euros à compter du 1/04/2022.

Elle fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.



M. TALLON précise que lorsque les agents d'insertion sont en absence injustifiée, en congé, en formation ou malade, ils ne touchent pas l'indemnité. Celle-ci est versée sur la base de jours travaillés.

### **Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'attribuer ces indemnités aux agents en insertion.**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**RISQUE INONDATION - CALENDRIER**

Chapitre	Objectifs	Axe	Action	Commentaires	2022				2023				Action en cours			
					En cours	A venir	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre		Troisième trimestre	Quatrième trimestre	
I. Connaissance de l'aléa et du risque inondation sur le territoire	Mettre en avant les secteurs vulnérables au risque inondation	1.1 Etat des lieux - validation de la méthodologie														
		1.2 Etat des lieux - Priorisation des problématiques														
		1.3 Etat des lieux - Procédure de prise en charge														
		1.4 Etat des lieux - Evolution	Mise à jour tous les 6 mois													
		1.5 Etat des lieux - Transmission	Rapport technique, rapport synthétique, atlas cartographique à différentes échelles, données brutes Etablissement d'une convention pour le partage des données brutes													
		1.6 Communication stratégie RI	Site internet, flyer, rapport, fiches interventions, fiches actions	1- Rapport, flyers, site internet												
		1.7 Recueil des informations	Sollicitations riverains/communes	Fiche procédure												
II. Surveillance et prévisions des inondations	Anticiper le risque inondation	2.1 Equipement du syndicat (stations + échelles)	Organisation de la récupération des données Communication	Organisation + "formation" lecture données, gestes, entretien équipement + fiche intervention + réflexion extérieur (epci, communes...) Auprès des partenaires, membres et communes										X		
		2.2 Partage des données	Transmission des données - procédure à travailler	SPC - EPTB (E-crue) - visualiseur web												
		2.3 Services d'informations	Rédaction d'une note sur les systèmes existants												X	
		2.4 Données pluviométriques	Récupération de données existantes ou acquisition de systèmes (Sencrop, Weenat) - Procédure à travailler Equipement sonde pluvio (Green citizen)	1- discussion des possibilités avec EPCI (GA first puis les autres) 2- analyser les couvertures Sencrop/Weenat 3- comparatifs abonnements et possibilités Charno amont - discussion avec SM/ABACAB											X	

Chapitre	Objectifs	Axe	Action	Commentaires	2022				2023				Action en cours		
					En cours	A venir	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre		Troisième trimestre	Quatrième trimestre
III. Information préventive, éducation citoyenne et culture du risque	Sensibiliser la population et les élus au risque inondation	3.1 Communication sur le risque inondation (SyBRA)	Rédaction d'articles (post crue, prévention, bons comportements, travaux entreprise, cours d'eau enterrés etc), travailler la mise en place de panneaux d'informations, d'ateliers, d'événements, flyers, kakémonos Transmission d'éléments pour la communication aux communes ou EPCI												
		3.2 Communication sur le risque inondation (autre collectivité)													
		3.3 Survol de drone	Organiser des survols de secteurs inondés par drone, des travaux avant/après	Lien RETEX et connaissance de l'aléa											
IV. Adaptation du risque sur le territoire	Continuer à occuper les zones vulnérables en acceptant l'aléa. Préparation de la population, prescriptions dans l'urbanisation etc.	4.1 Etat des lieux													
		4.2 Communication		Lien communication											
		4.3 Documents relatifs à la sauvegarde de la population (PCS, DICRIM)	Apport de données et de connaissances pour la création ou mise à jour des documents Référencer le SyBRA dans les documents Prioriser les communes ou document serait nécessaire dans sa création ou mise à jour	1- discussion avec EPTB sur les priorités, les communes concernées par la maj 2- communication spécifique sur l'aide disponible											
		4.4 Documents d'urbanisme et d'aménagements (PLU, Scot, PPRI etc)	Implication du SyBRA (conseils et non avis)												
		4.5 Projets locaux	Implication du SyBRA (conseils et non avis)												

Chapitre	Objectifs	Axe	Action	Commentaires	En cours				Action en cours
					A venir	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Quatrième trimestre	
V. Réduction de la vulnérabilité	Réduire la sensibilité aux inondations des populations, des biens et des activités	5.1 Zones d'expansion de crues (ZEC)	Développer une méthodologie (carte et terrain) Identification des sites existants et potentiels	Charente Eaux + EPTB					
		5.2 Zones de sur inondations (ZSI)	Se renseigner sur les procédures - bibliographie, relax	Champ d'application, protocole, indemnisation, déclenchement indemnisation					
		5.3 Animation foncière	Organiser une présentation de la SAFER - possibilités foncières (acquisitions mais aussi conventions, w avec SMABACAB etc.) Organiser une présentation du SMABACAB	Bureau syndical					
		5.4 Gestion des ouvrages hydrauliques	Lister les ouvrages manipulés ou à manipuler, identifier les propriétaires Diagnostic de l'état, le besoin d'entretien ou de restauration Protocole de gestion ou conventionnement Communication avec les propriétaires - Convention, entretien, restauration	1- SIG reprendre couches, harmoniser données, identifier pptes, état, concertation interne 2- 3- terrain contact pptes + protocole de gestion + convention					
		5.5 Ouvrages dégradés	Localisation des sites, définition du niveau d'urgence, identifier les propriétaires Travailler sur la procédure - courrier, relance, appui DDT16 et maire. Si le ppte accepte réalisation w avec conseils du SyBRA. Si le ppte refuse - Etat de carence du ppte, DIG urgence et w par le SyBRA pour le ppte. Fiche procédure ? Travailler sur l'aspect juridique Travailler sur l'aspect financier Présentation de la procédure aux élus + questionnements	1- concertation interne 2- identification des pptes 3- Travailler la procédure avec la DDT 16 (Rémil Letalle) 4- Valider avec cabinet juridique 5- W aspect financier 6- Présentation et discussion avec les élus 7- Création fiche procédure					
		5.6 Travaux cours d'eau	Etablir une fiche de procédure						
		5.7 Sollicitation riverains-communes	Etablir une fiche de procédure						
		5.8 Gestion des versants	Prise en compte des problématiques selon les priorités Etablir une fiche de procédure						
		5.9 Cas par cas	Etablissement de fiches interventions Etablissement de fiches ouvrages types						

Chapitre	Objectifs	Axe	Action	Commentaires	En cours				Action en cours		
					A venir	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Quatrième trimestre			
VI. Organisation de la gestion de crise			Travailler et mettre en place une procédure d'organisation de gestion de crise au sein du SyBRA						x		
			6.1 Prospection du territoire	Lister les données à recueillir Organiser la bancarisation des données Partage de la procédure						x	
			6.2 Veille des sites sensibles	Lister les sites sensibles Etablir une procédure de veille Veille et entretien des équipements						x	
			6.3 Alerte	Définir un référent inondation dans les communes	1- définir les rôles et missions du référent 2- courrier délégués 3- courrier communes (1er semestre) 4- Ateliers etc. (2nd semestre). Lien relax et post crue						
			6.4 Sollicitation riverains-communes		Lien connaissance de l'aléa et réduction de la vulnérabilité						
			6.5 Sauvegarde de la population								
			6.6 Cours d'eau canalisés	Lister les sites sensibles Travailler à une procédure de veille (prospection, relevés de hauteurs d'eau, photos, ...) Travail avec les partenaires (EPCI et commune)	1- lister secteurs par BV 2- lister scénarios 3- rencontre EPCI (procédure de veille) 4- discussion élus SYBRA 5- rencontre élus EPCI 6- définir rôles, entretien, convention						
6.7 Post crue	Travailler sur une trame de gestion post crue (dommages, déchets, bilan...)										
VII. Retours d'expériences (RETEX)	Produire de l'information, bancariser et capitaliser sur l'événement Analyse de l'événement, des impacts. Acquérir des connaissances sur le RI Améliorer ou adapter la prévention des inondations et les dispositifs existants	7.1 Données	Formaliser les données à recueillir	Travail avec DDT16 (Laurent Alonso) + référents inondations communes							
			Travailler sur une trame pour le recueil des données post crue + aide à l'utilisation	Lien 6.3 référent inondation commune					x		
		7.2 Communication	Travailler aux possibilités techniques de partage des données : communes, EPCI, EPTB, préfecture micro analyse des crues, photos, caractérisation	Discussion avec Charente Eaux Lien communication							

M. TALLON indique que trois nouvelles stations limnimétriques ont été installées sur l'Anguienne (x2) et l'Échelle (x1), qu'une cinquantaine d'échelles limnimétriques ont été mises en place et qu'il n'en reste que quelques-unes à installer.

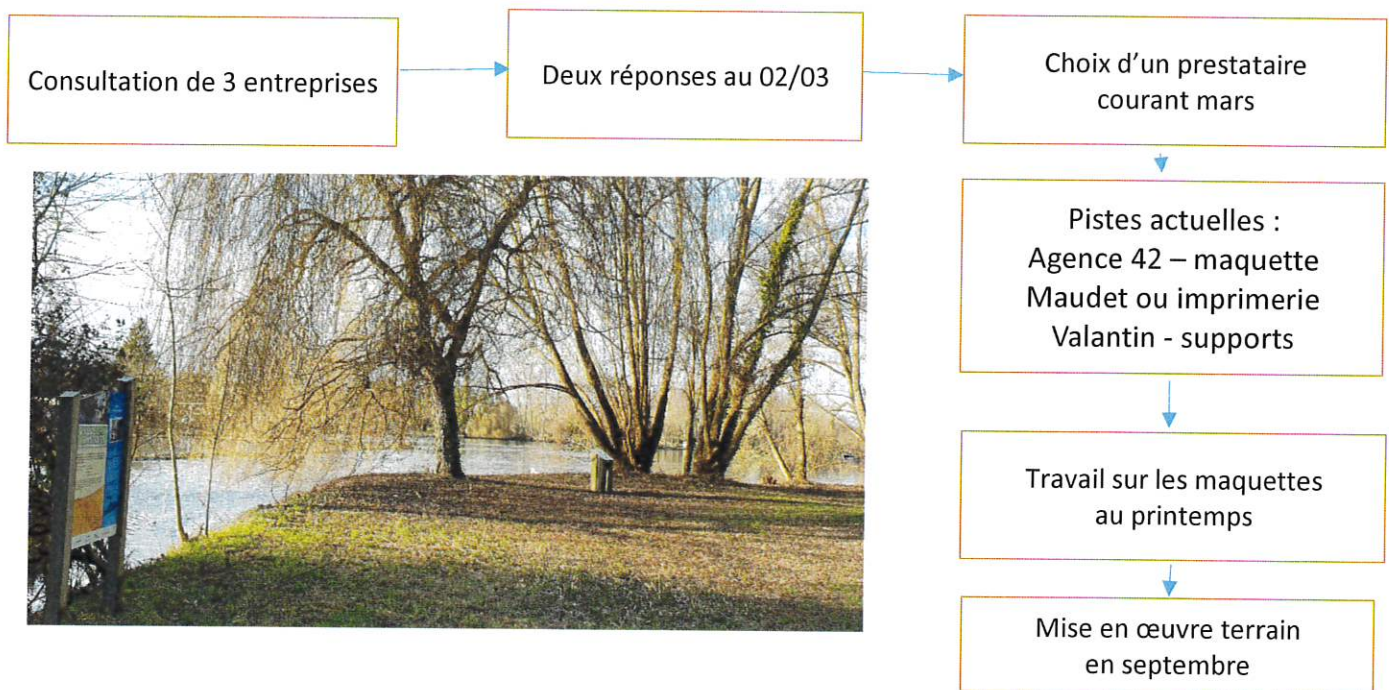
M. TALLON précise que pour le recueil de données, des échanges ont lieu avec les partenaires. Il indique qu'il y a des réunions et visites sur site.

M. TALLON demande à Mme BATIME, un retour d'expérience sur la commune de Marsac par exemple. Mme BATIME explique que pour donner suite à la lecture du rendu global de l'État Des Lieux (EDL) réalisé par le SyBRA, la commune s'est aperçue d'une petite erreur de cours d'eau, pas positionné au bon endroit. De plus, nous nous sommes rendu compte de modification de plantations (disparition) et de changement de culture sur certains vallons, qui étaient enherbés et qui sont devenus cultivés. La commune s'inquiète donc de l'impact de ces changements sur le

risque inondation. Suite à l'expertise du Syndicat, la commune va pouvoir échanger avec les agriculteurs de ce secteur afin qu'ils arrêtent d'enlever les haies et de prendre conscience des impact de leurs pratiques sur les habitations.

M. TALLON précise qu'il est important que les communes alertent le Syndicat et qu'elles puissent échanger et rencontrer les exploitants et les agriculteurs en amont, et de leur signaler que le changement de culture de leur parcelle peut avoir des impacts sur le risque inondation. Le but est que finalement, ils modifient leur culture en ne cultivant qu'une partie de la parcelle et non sur la totalité et de laisser enherber avec une haie, afin de faire tampon pour les écoulements vers l'aval.

### COMMUNICATION - PANNEAUX EN BORDS DE RIVIERES



M. TALLON rappelle que beaucoup de ces panneaux sont abîmés, détériorés, certains sont pris pour cible de tir, certains subissent des infiltrations, et en fonction de la position du panneau, les couleurs sont passées.

Mme BREARD indique qu'il serait bien pour les panneaux, d'y apporter une certaine homogénéité et de l'harmonisation dans les couleurs.

M. TALLON répond que cela est effectivement prévu et que l'ensemble des panneaux en bords de Touvre auront une charte graphique unique. Cette charte pourra, par la suite, être reprise sur d'autres bassins versants.

### CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS :

Bureau syndical : mercredi 30 mars à 18h00  
 Bureau syndical : mercredi 08 juin à 18h00  
 Comité syndical : mercredi 22 juin à 18h00

Séance terminée à 19 h 45  
 (R 50)

Le Président,

Jean-Charles DOBY

